



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un magasin de vente et de son parc de stationnement de 104 places

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EURO-LOGEMENTS

Raison sociale

EURO-LOGEMENTS

N° SIRET

84944068000031

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DECHENE

Prénom(s)

Raymond

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un supermarché et du parc de stationnements nécessaire à son fonctionnement dans une Zone d'Activité Economique (ZAE). Ce projet s'inscrit dans l'OAP RUMILLY - ENTREE SUD INTENSIFICATION

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un nouveau supermarché sur la commune de Rumilly. Le projet intégrera les exigences du PLU notamment concernant les espaces verts et la végétalisation de la parcelle. Le projet favorise les énergies renouvelables notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures et de bornes de recharges pour une partie des VL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Déroulement du chantier: 10 mois de travaux environ, la période n'est pas encore déterminée. Terrassement, aménagement du système de gestion des eaux pluviales (réseau de collecte, bassin de rétention sous voirie, noue...), construction du bâtiment intégrant la surface commerciale et l'aire de stationnement, mise en œuvre des toitures, aménagement des espaces verts et arbores. Accès : Le chantier sera accessible comme habituellement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la création d'un accès piéton, d'une entrée/sortie pour VL et une entrée commune pour VL et PL. L'accès des PL aux quais de déchargements se fera sans interférence avec la circulation des VL car il diffère en terme de temporalité (livraisons très tôt le matin avant l'ouverture du magasin). Le projet prévoit la création d'une activité commerciale avec une surface de vente réglementaire de 998 m². Aucune activité pouvant générer des incidences en terme de nuisances sonores, olfactives, ou de qualité de l'air, ne sera présente sur site. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture représentant une superficie de 687,60 m². Les eaux pluviales des toitures et du parking seront collectées puis envoyées dans un bassin d'infiltration enterré, dimensionné par un bureau d'étude spécialisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CUB obtenu le 16/03/2026 Permis de construire / Autorisation de construire un ERP déposée le 29/05/2026

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire totale du projet Surface parcellaire du projet hors ER 9 et ER 46 Dimensions bâtiment (L x l x h) : 60,61 x 41.85 x 10,70 m (R+1) Niveaux du bâtiment = RDC/R+1 (aucun sous-sol) Emprise au sol = 2 408 m ² Surface de plancher créée / Vente créée Le terrain est globalement plat et l'implantation du bâtiment respecte	(9 190, m ²) (5 841, m ²) (SDP = 457 / Surface vente = 998.08, m ²) (1 204 / 23 arbres, m ² / unité) (104, unité)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées de la zone du projet seront infiltrées dans un bassin enterré. Le projet n'a pas de sous-sol et n'impactera pas la nappe phréatique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est ni excédentaire ni déficitaire, dans la mesure où le projet ne prévoit pas de sous-sol et que seules les fondations nécessiteront des terrassements, les m3 retirés pourront selon la qualité du sol, soit être réutilisés sur site pour les espaces verts soit être évacués. À notre connaissance, il s'agit d'un terrain agricole depuis des décennies lequel n'est pas pollué.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le terrain est déjà desservi en eau potable, électricité assainissement. La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie considère la capacité des équipements suffisante pour l'opération projetée (avis du CUB obtenu le 16/03/2026). Le CU indique que le terrain est desservi par le réseau d'assainissement que la capacité du réseau est suffisante (cf avis du CU). Le CU indique que le terrain est desservi par le réseau d'eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	« Le diagnostic écologique réalisé permet de conclure à l'absence de zone humide sur le site en s'appuyant sur les points suivants : Concernant le critère végétation, les trois espèces indicatrices de zones humides observées l'ont été en bord de parcelle à proximité de la voie SNCF, et il s'agit seulement de trois individus isolés ne formant pas une association typique des zones humides selon les critères de l'arrêté de juin 2008 (ci-dessous)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain à l'état actuel est en jachère non inondée au sein d'une Zone d'Activité Économique (ZAE Martenex)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas de trafic supplémentaire au droit des accès du site. L'indication portée sur le CERFA visait à signifier que le projet ne générera pas de saturation ou de blocage au droit de l'accès. Toutefois, l'étude de flux réalisée de manière exhaustive quantifie précisément ce nouveau trafic, qui reste proportionné et absorbable par la
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile. Le projet ne modifiant pas l'activité actuelle, le trafic actuel restera sensiblement le même
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émission d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase de chantier peut, au moment du terrassement, engendrer des vibrations mais l'exploitation du projet n'est pas de nature à en engendrer.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'ajout d'éclairage sera restreint et limité aux horaires d'ouverture et sera atténué en période nocturne (enseigne éteinte la nuit).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La zone du projet se situant à proximité d'un rond point et au sein d'une ZAE qui est déjà concernée par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les opérations de terrassement peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels. Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant l'aménagement d'une activité commerciale non industrielle.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration avec un bassin implanté sous la voirie.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées seront collectées en réseau séparatif puis évacuées dans le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase travaux, le projet produira des déchets inertes, non dangereux. Dans le cadre de l'activité commerciale, ce qui ne produira pas de déchets dangereux ou de déchets inertes. Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le trafic routier : afflux de véhicules est existant et ne sera pas augmenté. En effet le site et ses alentours sont actuellement une zone commerciale. Par ailleurs, l'accès au site s'effectuera via un giratoire à proximité, ce qui permet de fluidifier le trafic.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les eaux de ruissellement seront récupérées dans un séparateur avant d'être envoyées vers un bassin d'infiltration. Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration également, dimensionnées sur la base d'une pluie vicennale et implantées sous la voirie à l'Ouest. Le bâtiment prend en compte la réglementation thermique 2020 (cf. Annexe 10). En complément, des panneaux photovoltaïques seront installés sur une partie de la toiture afin de limiter l'impact environnemental en favorisant un approvisionnement en énergie renouvelable. La construction respectera la réglementation thermique 2020 (voire Annexe 9) afin de limiter la consommation d'énergie. La puissance des panneaux photovoltaïques permet de produire 150,7 MWh/an. La production sera auto-consommée. La consommation estimée 478 MWh/an. Le taux d'autoconsommation est de 87% et le taux d'autoproduction de 31,5%. Comme le montrent les annexes 12 et 13 (respectivement Plan masse RDC et Insertion paysagère) la construction s'intègre harmonieusement dans le paysage. Le bâtiment est à la jonction entre la zone d'activité commerciale et des zones résidentielles. Le volume du bâtiment répond aux bâtiments commerciaux adjacents tandis que le traitement des façades, bois, verre, teintes claires et anthracites fait écho aux logements collectifs à proximité Ouest (au premier plan de l'insertion). Les espaces verts et surfaces dédiés aux plantations se situent sur le pourtour du site, autour des stationnements et de la construction. Ils sont principalement composés d'herbes et d'arbres d'essence locales et pérennes à grands et moyen développement pour générer un maximum d'ombrage sur les extérieurs. Le centre commercial prend l'entretien de ses espaces à sa charge.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il s'installe en continuité de l'urbanisation dans le cadre d'une OAP sectorielle. Ce projet n'aura pas d'incidence sur le paysage urbain, . Toutes les thématiques particulières ont fait l'objet d'études dédiées qui vous sont transmises en annexe (gestion des eaux pluviales, pré-diagnostic écologique, étude thermique...).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

DECHENE

Prénom

Raymond

Qualité du signataire

President de la SAS EURO-LOGEMENTS

À

ANNECY

Fait le

08-06-2026



Signature du (des) demandeur(s)